

La condition des Juifs au Maghreb

■ Arabisant et hébraïsant, Paul B. Fenton est professeur à l'Université Paris-Sorbonne. Historien, David G. Littman représente auprès de l'ONU à Genève des ONG spécialisées dans les droits de l'Homme. Ils viennent de publier ensemble, sous le titre *L'exil au Maghreb*, le premier tome de leurs recherches sur la condition juive sous l'islam.

Cet ouvrage ne constitue pas une thèse ou un essai, mais une compilation de sources traduites de plusieurs langues et inédites en français: archives de l'Alliance israélite universelle, de l'Anglo-Jewish Association, du Foreign Office et du Quai d'Orsay y côtoient des récits de voyageurs européens ou arabes qui éclairent la condition faite aux Juifs (sous le statut de *dhimmis*, « protégés ») depuis la conquête almohade jusqu'à la colonisation.

Le champ historique couvert par l'ouvrage (1148-1912) est souvent décrit comme un « âge d'or », où aurait régné une parfaite entente entre les Juifs du Maghreb et les Musulmans. Mais les documents d'archives publiés par Fenton et Littman remettent en question cette idée reçue. Entretien avec les deux auteurs.

Comment est né le mythe de « l'âge d'or judéo-musulman » ?

Paul Fenton : Nombre d'auteurs qui écrivent sur l'expérience juive dans les pays maghrébins – y compris les auteurs juifs – sont soit animés par un *a priori* idéologique visant à faire passer le message d'une coexistence fraternelle et égalitaire,

soit oublieux du statut des Juifs aux temps antérieurs à la colonisation. Ces auteurs devraient se poser la question de savoir pourquoi, si sa situation était si réjouissante, la population juive a pris le bâton de l'errance et, en l'espace de quelques années après l'indépendance de l'Algérie et du Maroc, a quasiment disparu de ces terres où elle vivait depuis des temps immémoriaux.

Beaucoup d'orientalistes qui ont structuré les disciplines islamologiques étaient des Juifs (Ignaz Goldziher, par exemple). Luttant pour leur émancipation, ils présentaient face au christianisme intolérant – celui de l'Inquisition – un islam tolérant et généreux. Il est agréable de croire en ces utopies, elles sont réconfortantes.

David Littman : En 1066, toute la population juive de Grenade (entre 3 000 et 5 000 personnes) a été massacrée suite au prêche d'un ouléma de l'époque. Ce nombre est supérieur au nombre des Juifs qui ont été tués, pendant la première Croisade, dans l'ensemble des villes et villages de Rhénanie. C'est pourtant cette dernière tragédie que l'on ne cesse de nous rappeler, en oubliant que trente ans auparavant, dans la seule ville de Grenade, il n'y eut pas moins de victimes.

Il est avéré qu'à certaines périodes les Juifs ont bien vécu dans l'Espagne andalouse. Mais il faut rappeler qu'ils étaient très bien aussi chez les Portugais et les Espagnols – où ils ne furent pas touchés jusqu'en 1391, puis lors des nouvelles persécutions de 1492.

« Les descriptions douceâtres du statut des dhimmis ne résistent pas à l'étude des archives que nous présentons. »

D'ailleurs, les Juifs ont fui la conquête musulmane en gagnant le nord, pour se réfugier chez les Chrétiens.

Rappelons également que Maïmonide avait dû quitter Cordoue avec sa famille, dans sa jeunesse. Adulte, il ne voulut pas rester au Maroc parce que les Juifs devaient se convertir. Parti pour la Palestine, il est retourné en Égypte chez les Fatimides. Mais, dans sa fameuse lettre adressée aux Juifs du Yémen, il écrit qu'aucune nation ne nous a plus maltraités et humiliés que la nation d'Ismaël.

P. F. : Les descriptions douceâtres du statut des *dhimmis* ne résistent pas à l'étude des archives que nous présentons, notamment la documentation de l'Alliance israélite universelle. (Les archives diplomatiques, françaises notamment, minimisent les souffrances

endurées par les Juifs car la diplomatie avait intérêt à se concilier les autorités chérifiennes.)

Les Juifs, observe un voyageur peu après la colonisation de l'Algérie, rechignent à parler de leur statut antérieur. Ils veulent oublier cette époque et jugent déplaisant d'en parler.

Quand ont commencé les vexations et les persécutions frappant les Juifs du Maghreb ?

P. F. : Les germes du statut des *dhimmis* sont présents dans la première élaboration de la jurisprudence musulmane. Le texte de base est le fameux « Pacte d'Omar », qui stipule les contraintes et restrictions devant être imposées aux *dhimmis* afin qu'ils méritent d'être protégés.

Cette base connaît des développements, par exemple au sein de l'école de Kairouan en Tunisie. Au fil des âges, un raffinement s'opère sur le statut des « gens du Livre ». Ce processus se prolonge, au gré des circonstances, jusqu'au XX^e siècle.

Le dernier arrêt, signé par le cheikh Muhammad ben Jaâfar el Kettani, l'un des grands juristes de la tradition maghrébine, date de 1905 (le texte a été publié il y a quelques années à Amman). Donc, à l'orée du XX^e siècle, les juristes débattaient encore du statut des non-Musulmans.

Les témoignages que vous présentez contredisent le discours selon lequel la création de l'État d'Israël serait responsable du départ des Juifs du Maghreb.

P. F. : Notre livre démontre de manière irréfutable qu'au moins depuis l'époque almohade [XII^e-XIII^e siècles] il y eut une succession ininterrompue de persécutions et de massacres, à l'origine desquels l'on trouve des textes empreints d'un antijudaïsme qui

n'a pas attendu le sionisme.

Mais les Juifs subirent longtemps leur statut sans pouvoir s'exiler. L'empire chérifien était hermétiquement fermé. Pour quitter le territoire, il fallait une autorisation personnelle du sultan et le versement d'une caution importante. Seuls des gens aisés, tels les négociants internationaux, pouvaient le faire.

En Algérie, le décret Crémieux du 24 octobre 1870 [qui émancipait les Juifs] suscita dans la population musulmane des vagues d'anti-sémitisme d'une intensité telle que beaucoup de Juifs y virent les signes de l'annonce des temps messianiques. Dans les années 1870, on assiste à un grand départ vers la Terre sainte; des Juifs algériens s'installent à Jérusalem et à Hébron, et peuplent le premier quartier juif à l'extérieur de Jaffa.

Il importe de garder à l'esprit que le Maroc et l'Algérie sont des notions géographiques modernes: l'empire des Ouattassides englobait ces deux pays. Les entités géographiques se séparent avec l'occupation ottomane de l'Algérie. Le Maroc demeure dans son intégrité chérifienne, avec à sa tête un sultan. L'Algérie est subdivisée en trois principautés ottomanes, dirigées chacune par un bey.

Une partie des Juifs se retrou-



Alfred Dehodencq, « L'exécution de la Juive », 1861. (Le tableau représente Solika Hajwal ou Hatchuel, une jeune Juive de Tanger que deux Musulmans affirmèrent avoir entendu prononcer la profession de foi musulmane, ce qui en faisait une Musulmane de droit. Niant avoir prononcé cette profession de foi, et refusant de d'abjurer le judaïsme, elle fut condamnée à mort et exécutée en 1834.)

vent donc sous domination turque, avec un pouvoir central très éloigné (à Constantinople), tandis que d'autres Juifs sont sous autorité alaouite. Mais peu de choses changent en ce qui concerne la *dhimma*, si ce n'est que les Turcs l'appliquent avec beaucoup de rigidité et de cruauté et que les beys sont de terribles despotes. Au Maroc, la pression la plus accablante est celle du petit peuple; il n'est pas rare que le sultan lui-même se montre magnanime et fasse preuve de compassion. ● PROPOS RECUEILLIS PAR ISABELLE KERSIMON

Paul B. Fenton et David G. Littman, *L'exil au Maghreb. La condition juive sous l'Islam (1148-1912)*, Presses universitaires de la Sorbonne, 800 pages, 73 illustrations, 32 euros.

Musée d'art et d'histoire du judaïsme, Paris. RMN/Hervé Lewandowski